

Séance du 12 novembre 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 32

Absents : 10

dont suppléés : 0

dont représentés : 4

Date de la convocation

05/11/2024

Date de publication

19/11/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, A. NAWROT, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, D. VALLVERDU, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : V. ORLAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, E. HOTZ à J. CHIPAUX, A. FESSLER à R. BEGUE, E. OTERNAUD à M. LEGUILLON

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 131-2024

Objet : Finances - tarifs

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°046-2024 du 9 avril 2024 relative aux tarifs,

Considérant

- la révision du prix d'achat des repas distribués dans les ALSH,

Monsieur le Président propose de modifier la grille tarifaire :

Désignation	Prix antérieur	Prix révisé
Repas ALSH	3,507	4,07

Par ailleurs, Monsieur le Président propose la gratuité des inscriptions à la médiathèque intercommunale eu égard au rapport entre le faible niveau de recettes et les contraintes induites par le fonctionnement d'une régie de recettes. Pour rappel, les tarifs en vigueur sont les suivants :

- gratuité pour les moins de 18 ans
- gratuité sur remise du coupon Avantages jeunes pour les 18-30 ans
- 5 € par an pour les plus de 18 ans résidant dans la communauté de communes
- 7 € par an pour les plus de 18 ans résidant en dehors
- 2 € pour le remplacement d'une carte perdue.

En 2023, cela a constitué une recette globale 3 189 €.

L'ensemble des autres tarifs préalablement définis demeurerait inchangé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- à 32 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions,
DECIDE d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2025, la révision du prix d'achat des repas distribués dans les ALSH telle que proposée par Monsieur le Président,

Monsieur Oternaud est absent au moment du vote relatif à la gratuité de l'inscription à la médiathèque

- à 34 voix pour, 1 voix contre,

ACCEPTE la gratuité des inscriptions à la médiathèque intercommunale, à compter du 1^{er} janvier 2025,
APPROUVE la grille tarifaire modifiée, ci-annexée.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

J. CHIPAUX

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le

ID : 090-200069060-20241112-2024_131-DE

